

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2021 à 19 heures en vidéo conférence Zoom.

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Louise Lévesque, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Mélodie Chesnel, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Aussi présentes :

Madame Manon Trépanier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Mélanie Lévesque, adjointe administrative

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Mme Manon Trépanier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 10 février 2021
5. Adoption des comptes pour paiement
6. Résolution : Appui à la demande de dézonage dans le dossier – CPTAQ 421988
7. Résolution : Hausse des permis
8. Résolution : PRIMEAU – autorisation de signature des documents
9. Résolution : Achat de licence temporaire de PG
10. Résolution : Projet de développement
11. Résolution : LAB Nourrir Notre Monde
12. Résolution : Cours d'éthique
13. Information : Camping municipal Cap-au-Renard
14. Information : Achat de terrain (5 407 136 et 5 407 124)
15. Information : Achat de terrain municipal (lot 5 407 451)
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Point 10 : Modification du point 10. Résolution : Projet de développement pour Information : Projet de développement;
- Point 11 : Retrait de l'abréviation LAB;
- Point 13 : Changement de l'appellation Information : Camping municipal Cap-au-Renard pour Information : Projet de gestion de l'utilisation de l'espace des haltes-routières – secteur de Cap-au-Renard
- Point 14 : Modification du point 14. Information : Achat de terrain (5 407 136 et 5 407 124) pour Résolution : Demande de cession de terrain municipal (adjacent au lot 5 407 136 et 5 407 124).

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter les des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 10 février 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 34 708.14\$

RÉSOLUTION 2021-03-26 – APPUI À LA DEMANDE DE DÉZONAGE DOSSIER 421988 - CPTAQ

CONDISÉRANT la demande de dézoning agricole déposée par monsieur Marc-André Delisle auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande répond à un besoin criant en matière de lotissement dans la Municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT QUE la demande croissante pour l'achat de terrains vacants à des fins de construction dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de terrains vacants dans la municipalité de La Martre ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Appui la demande de dézoning dossier 421988 – déposée auprès de la CPTAQ par monsieur Marc-André Delisle;
- demande à la CPTAQ de rendre une décision favorable dans le dossier 421988.

RÉSOLUTION 2021-03-27 – HAUSSE DU PRIX DES PERMIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

CONDISÉRANT QUE le prix des permis de lotissements, constructions, rénovations, démolitions et autres certificats n'a jamais été revu depuis leurs entrées en vigueur en 1991;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre croie qu'il est opportun de revoir les prix de ceux-ci à la hausse;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE augmente le prix de ses permis et certificats comme suit :

- **Permis de lotissement :**
 - Par lot : de 10.00\$ à 20.00\$
- **Permis nouvelle construction :**
 - Bâtiment principal : de 25.00\$ à 50.00\$
 - Bâtiment secondaire : de 10.00\$ à 20.00\$
- **Rénovation, agrandissement, transformation :**
 - Bâtiment principal : de 10.00\$ à 20.00\$
 - Bâtiment secondaire : de 5.00\$ à 10.00\$
- **Certificat d'autorisation pour:**
 - Changement d'usage ou de destination d'un immeuble :
 - de 5.00\$ à 10.00\$
 - Démolition ou déplacement d'un bâtiment :
 - de 5.00\$ à 10.00\$
 - Construction, installation ou modification de tout enseigne :
 - de 5.00\$ à 10.00\$
 - Construction et usages temporaires :
 - de 5.00\$ à 10.00\$
 - Travail en milieu riverain :
 - de 5.00\$ à 10.00\$
 - Occupation de la voie publique :
 - de 5.00\$ à 10.00\$

RÉSOLUTION 2021-03-28 - PRIMEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS

CONDISÉRANT la demande d'aide financière, déposée par la Municipalité de La Martre, auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), sous-volet 1.1;

CONSIDÉRANT l'octroi à la Municipalité de La Martre par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Programme Primeau;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise, monsieur Yves Sohier, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Martre un protocole d'entente avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour objet le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), sous-volet 1.1

RÉSOLUTION 2021-03-29 – ACHAT DE LICENCE TEMPORAIRE PG

CONDISÉRANT la nécessité d'ajouter une licence temporaire pour donner accès au logiciel de comptabilité à l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposé par le fournisseur de services, PG Solutions Inc., au montant de 1 159.00\$ + tx, le 5 janvier 2021 pour une durée de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle proposition du PS Solutions est au montant de 872.00\$ + tx, et ce, pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend le remboursement de frais payés au prorata des mois non-utilisés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Trépanier, à procéder à l'achat d'une licence temporaire, d'une durée d'un an, au montant de 872.00\$ + tx, auprès de PG Solutions Inc.

RÉSOLUTION 2021-03-30 – NOURRIR NOTRE MONDE

CONDISÉRANT l'intérêt grandissant de la Haute-Gaspésie pour l'Achat et la production de semis locaux;

CONSIDÉRANT le manque à pallier au niveau de l'offre est un enjeu important dans l'augmentation de l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de Nourrir Notre Monde sont dans les locaux de la Municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT la demande de Nourrir Notre Monde afin d'avoir un endroit à même les locaux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet de semis intérieur, Nourrir Notre Monde contribuera financièrement à la dépense d'électricité pour un montant de 244,35\$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de fournir des semis pour le jardin communautaire de La Martre ainsi que pour ses plate-bande municipale;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Accepte de prêter un espace d'environ 15' x 15' à Nourrir Notre Monde pour le projet de semis;
- Accepte de donner accès au local au responsable du projet en semaine et fin de semaine en lui fournissant une clé du local;
- Demande à Mme la conseillère Mélodie Chesnel, siégeant sur le comité, d'assurer la bonne communication entre la Municipalité de La Martre et Nourrir Notre Monde.

RÉSOLUTION 2021-03-31 – COURS D'ÉTHIQUE

CONDISÉRANT la tenue d'élections partielles le 13 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte 5 conseillers dont 4 nouveaux élus au sein de son conseil municipal n'ayant pas fait la formation en éthique et déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance de que la Municipalité attache à la formation de ses élus municipaux en éthique et déontologie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les coûts de la formation soit :
2 500\$ + tx par groupe ou 225\$ + tx par personne en auto-apprentissage;

CONSIDÉRANT les disponibilités des élus;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE inscrive les 5 conseillers n'ayant pas suivi la formation en auto-apprentissage au coût de 225\$ + tx par personnes.

RÉSOLUTION 2021-03-32 - DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN MUNICIPAL (ADJACENT AU LOT 5 407 136 ET 5 407 124)

CONDISÉRANT la demande de cession d'un terrain municipale déposée par un citoyen auprès de la Municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT QUE la demande touche un terrain municipal qui est enclavé par des terrains appartenant déjà au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée méticuleusement par les membres du conseil de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Refuse la demande de cession du terrain municipal;
- Demande au demandeur de déposer, à la Municipalité, une offre d'achat officielle.

INFORMATION :

PROJET DE DÉVELOPPEMENT : Un projet de développement pour de nouveaux lotissements a été déposé, auprès de la Municipalité, par un citoyen. Une demande de collaboration entre le citoyen et la Municipalité a été proposée par celui-ci dans le cadre de ce projet. Les conseillers analyseront la demande.

PROJET DE GESTION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE DES HALTES ROUTIÈRES – SECTEUR DE CAP-AU-RENARD : Un projet afin de gérer l'utilisation des espaces publics et des infrastructures municipales tels que les haltes-routières dans le secteur de Cap-au-Renard sera mis en place soit par la municipalité ou avec l'aide de partenaires locaux afin de gérer l'utilisation de ces espaces pour les vacanciers. Au cours de l'été 2020 une forte hausse de vacanciers a afflués en Haute-Gaspésie dont dans la municipalité de La Martre. La Municipalité désire offrir un service de qualité aux vacanciers sur son territoire et faire une meilleure gestion de ses infrastructures municipales.

ACHAT D'UN TERRAIN MUNICIPAL : Monsieur le maire informe les membres du conseil, qu'une offre d'achat pour le lot 5 407 451 lui a été faite verbalement. Les membres du conseil vont analyser la demande et y donner suite conformément aux procédures qui régissent la Municipalité.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 30.

Yves Sohier
Maire

Manon Trépanier
Directrice générale et secr.-trésorière